



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LOW**

PROCÈS-VERBAL de la première séance de deux réunion 'une séance d'ajournement du Conseil de la Municipalité de Low, tenue le lundi 13 novembre 2017 à 19 h, à la Salle Héritage, 4A chemin d'Amour, Low (Québec) J0X 2C0 sous la présidence de la Mairesse, Madame Carole Robert.

Étaient aussi présents : Les conseillères Lucie Cousineau, Joanne Mayer et Maureen Rice, ainsi que les conseillers Roch Courville, Ghyslain Robert et Luc Thivierge.

Étant également présente : Franceska Gnarowski, Directrice générale

1) OUVERTURE

Constatant le quorum, l'assemblée est officiellement déclarée ouverte par la mairesse, Madame Carole Robert.

2) PÉRIODE DE QUESTIONS

3) ASSERMENTATION DES ÉLUS

La Directrice générale confirme que les élus ont tous prêté serment le 13 novembre à 18 heures comme prévu à l'article 313 de la Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités (LERM).

4) PROCÈS-VERBAL

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 2 octobre 2017 soit reporté à la séance régulière du lundi 20 novembre.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR le conseiller Luc Thivierge

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5) ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts aux points suivants : 7.1.8, 7.1.9, 7.1.10, 7.1.11, 7.1.12., 7.4.2 et 7.6.2 et qu'il demeure ouvert.

PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Thivierge

APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6) FACTURES À PAYER

IL EST RÉSOLU QUE l'adoption de la liste #11-2017 des déboursés pour la période du 1er octobre 2017 au 31 octobre 2017 totalisant un montant de 310,161.74 \$ soit reporté à la réunion régulière du 20 novembre 2017;

QUE l'adoption des salaires nets versés pour la période du 1er octobre 2017 au 31 octobre 2017 totalisant un montant de 28,378.41\$ soit reportée à la réunion régulière du 20 novembre 2017;

PROPOSÉE PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR le conseiller Ghyslain Robert

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT

Je soussignée directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que les fonds nécessaires sont disponibles pour les dépenses nommées à la résolution #209-11-2017, comme que prévu par le Conseil de la municipalité de Low.

Directrice générale/secrétaire-trésorière

Seviana Lesarone adpoin te



No de résolution
ou annotation

(7) RAPPORT DE LA MAIRESSE

Aucun rapport.

(7.1) ADMINISTRATION

(7.1.1) RAPPORT DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

Aucun rapport.

(7.1.2) AVIS DE MOTION

Avis de motion est, par la présente, donné par la conseillère Joanne Mayer que le règlement 01-2016 régissant les Procédures de conseil sera modifié et que ledit règlement sera déposé et présentée à une séance ultérieure pour adoption.

210-11-2017

(7.1.3) RÉUNIONS DE CONSEIL 2018

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 148 du Code municipal, le conseil doit fixer les dates des réunions régulières avant le début de l'année suivante ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise que les dates suivantes soient conservées pour les séances régulières du conseil en 2018

Jour/Mois	Time/Heure	Hall/Salle
January 8 janvier	19 h	Salle Héritage
February 5 février	19 h	Salle Héritage
March 5 mars	19 h	Salle Héritage
April 9 avril	19 h	Salle Héritage
May 7 mai	19 h	Salle Héritage
June 4 juin	19 h	Salle Héritage
July 9 juillet	19 h	Salle Héritage
August 6 août	19 h	Salle Héritage
September 10 septembre	19 h	Salle Héritage
October 1 octobre	19 h	Salle Héritage
November 5 novembre	19 h	Salle Héritage
December 3 décembre	19 h	Salle Héritage

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR le conseiller Luc Thivierge

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

211-11-2017

(7.1.4) FERMETURE DE BUREAU - NOËL

IL EST RÉSOLU par le conseil que la municipalité de Low ferme le bureau municipal au 4a chemin d'Amour pour les fêtes à partir du 23 décembre jusqu'au et incluant le 3 janvier 2017.

PROPOSÉ PAR le conseiller Roch Courville

APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Cousineau

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

212-11-2017

(7.1.5) TAXES IMPAYÉES

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal, la secrétaire-trésorière doit déposer, au mois de novembre de chaque année, un rapport sur les taxes impayées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU par le conseil d'accepter la liste de taxes impayées telles que déposées par la directrice générale secrétaire-trésorière, Franceska Gnarowski.

PROPOSÉ PAR le conseiller Roch Courville

APPUYÉ PAR le conseiller Luc Thivierge

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

214-11-2017

(7.1.6) FORMATION DES ÉLUS

CONSIDÉRANT la proposition de la municipalité de Lac Sainte-Marie d'offrir une formation pour les élus en concertation avec les municipalités de Low et Kazabazua ;

CONSIDÉRANT que la formation sera présentée par Monsieur Rino Soucy, avocat associé au cabinet Dufresne Hébert Comeau ainsi que spécialiste en droit municipal ;

CONSIDÉRANT que les frais de 800 \$ plus taxes applicables seront partagés entre les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que les dates proposées sont les 12, 19, 26 novembre et le 2 décembre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU par le conseil d'accepter la proposition de la municipalité de Lac Sainte-Marie ainsi que la proposition de Monsieur Rino Soucy;

QUE le conseil autorise la dépense de 266, 66 \$ plus taxes applicables pour la formation;

QUE le conseil confirme que la date du 26 novembre 2017 est convenable.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR le conseiller Roch Courville

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

(7.1.7) AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'article 142 du Code municipal confiant la responsabilité de signer tous documents relatifs à la gestion quotidienne de la municipalité au chef du conseil;

CONSIDÉRANT que la nouvelle chef du conseil est Madame Carole Robert, élue au poste de mairesse le 5 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que dorénavant en vertu de l'article 142 du Code municipal Madame Carole Robert signe, au nom de la municipalité, tous les règlements, résolutions, obligations, contrats, conventions ou actes faits et passés ou ordonnés par cette dernière, lesquels lui sont présentés par le secrétaire-trésorier, après leur adoption par le conseil.

PROPOSÉ PAR le conseiller Ghyslain Robert

APPUYÉ PAR le conseiller Luc Thivierge

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

215-11-2017

(7.1.8) REGISTRE PLAINTES

IL EST RÉSOLU par le conseil d'installer un registre des plaintes dans le bureau administratif de la municipalité afin d'assurer un contrôle ainsi qu'un suivi de chaque plainte reçue dans le bureau.

PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Thivierge

APPUYÉ PAR le conseiller Ghyslain Robert

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

(7.1.9) AVIS DE MOTION

Avis de motion est, par la présente, donné par la conseillère Joanne Mayer, qu'un projet de règlement régissant le déroulement des élections municipales sera déposé à une séance ultérieure du conseil.

(7.1.10) AVIS DE MOTION



No de résolution
ou annotation

216-11-2017

(7.1.11) ADRESSES COURRIEL

IL EST RÉSOLU par le conseil que le bureau administratif de la municipalité obtient des adresses courriel municipales pour chaque membre du conseil municipal.

PROPOSÉ PAR le conseiller Ghyslain Robert
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Thivierge
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

217-11-2017

(7.1.12) BUDGET 2018

IL EST RÉSOLU qu'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil déposera le budget (revenues et prévisions) pour 2018 lors d'une séance spéciale du conseil le mardi 23 janvier 2018.

PROPOSÉ PAR le conseiller Roch Courville
APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

(7.2) VOIRIE

(7.2.1) RAPPORT

Aucun rapport.

218-11-2017

(7.2.2) DÉMISSION/EMBAUCHE

IL EST RÉSOLU que le conseil reporte l'adoption d'une résolution sur l'acceptation de la lettre de démission de Monsieur John Emery ainsi que sur l'embauche d'un ouvrier d'entretien des chemins pour pourvoir le poste vacant à la réunion régulière du 20 novembre 2017.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Thivierge
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

219-11-2017

(7.2.3) DÉNEIGEMENT PROMENADE DU SOLEIL

IL EST RÉSOLU que le conseil reporte l'adoption d'une résolution sur le déneigement de la Promenade du Soleil à la réunion régulière du 20 novembre 2017.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ PAR le conseiller Ghyslain Robert
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

220-11-2017

(7.2.4) NIVELEUSE

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas de niveleuse suite à un accident au mois de juillet 2017;

CONSIDÉRANT que la niveleuse est un des équipements clés du service de la voirie;

CONSIDÉRANT que la recommandation de l'inspecteur municipal, Jonathan Hamel, de procéder à l'achat d'une nouvelle niveleuse dans les plus brefs délais;

CONSIDÉRANT que la politique de gestion contractuelle de la municipalité concernant l'obligation de la municipalité d'entamer un processus de soumission public (SEAU) pour tout achat de plus de 100,000\$.



No de résolution
ou annotation

221-11-2017

...mules Municipales - No 4614-MST (FLA-750)

CONSIDÉRANT que le conseil doit autoriser la préparation de devis pour l'achat d'une niveleuse équivalente à celle que la municipalité possédait auparavant;

IL EST RÉSOLU que le conseil reporte l'adoption d'une résolution sur la préparation d'un devis pour l'achat d'une niveleuse à la réunion régulière du 20 novembre 2017.

QUE la demande de soumission soit affichée sur le site SEAO;

QUE la préparation de devis soit faite sous la supervision de l'inspecteur municipal Jonathan Hamel;

PROPOSÉ PAR le conseiller Roch Courville

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Rice

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

(7.3) SÉCURITÉ CIVILE

(7.3.1) RAPPORT

Aucun rapport.

(7.4) ENVIRONNEMENT

(7.4.1) RAPPORT

Aucun rapport.

(7.4.2) FERMETURE DU CHEMIN PAUGAN

CONSIDÉRANT la décision de la Municipalité de Denholm de fermer le chemin Paugan suite aux dommages encourus après d'importantes averses;

CONSIDÉRANT que la fermeture dudit chemin cause des détournements pour les résidents de chaque municipalité, pour les camionneurs ainsi que pour le service de récupération de déchets partagés entre les municipalités de Low et Denholm;

CONSIDÉRANT que les services d'incendie de proximité fournis par la municipalité de Low à la municipalité de Denholm sont plus difficiles à rendre mettant les résidents en danger;

CONSIDÉRANT que la fermeture d'une voie de transport importante peut avoir de sérieuses répercussions négatives pour l'économie locale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que pour ces motifs, le conseil oppose la fermeture du chemin Paugan sans réserve;

QUE la présente résolution sera partagée avec la MRC Vallée de la Gatineau ainsi que les municipalités avoisinantes afin de demander leurs appuis;

QUE la résolution sera envoyée à Madame Stéphanie Vallée, Députée de la Gatineau, ministre de la Justice et ministre responsable de la région de l'Outaouais ainsi qu'à Monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de Montréal et à Monsieur André Fortin, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

PROPOSÉ PAR le conseiller Ghyslain Robert

APPUYÉ PAR le conseiller Luc Thivierge

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

(7.5) URBANISME

(7.5.1) RAPPORT

Aucun rapport.



No de résolution
ou annotation

222-11-2017

(7.6) LOISIRS & CULTURE

(7.6.1) RAPPORT

Aucun rapport.

(7.6.2) DON ACTIVITES NOEL

Cet item est reporté à une séance ultérieure, car le conseil aimerait avoir une demande écrite des clubs ainsi qu'une liste des activités offertes.

(8) VARIA

(9) AJOURNEMENT

IL EST RÉSOLU que la réunion soit levée ajournée à 21 h et ajournée au 20 novembre à 19 :00h

PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Thivierge

APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Mairesse

Directrice générale/secrétaire-trésorière

Secrétaire Trésorière adj